

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de L'Arbresle, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

Etaient présents : Pierre-Jean ZANNETTACCI, Jean-Claude GAUTHIER, Sheila Mc CARRON, José DOUILLET, Yvette FRAGNE, Gilles PEYRICHOU, Anne THIERY, Sylviane CHAMPIN, Pierre BOUILLARD, Dominique ROSTAING-TAYARD, Jean-Louis MAHUET, Pascale SOQUET, Ludovic MELKONIAN, Yasmina ABDELHAK, Lise ELPENOR, Olivier RIVIERE, Soraya BENBALA, Thomas BONTEMPS, Nathalie SERRE, Jean-Marc BISSUEL, Sébastien MAJEROWICZ, Caroline FAYE

Etaient absents, excusés et ont donné pouvoir :

Fabrice MUSCEDERE donne pouvoir à Anne THIERY, Elaine BARDOT-DUMONT donne pouvoir à Sylviane CHAMPIN, Gérard BERTRAND donne pouvoir à Jean-Claude GAUTHIER,

Ahmet KILICASLAN donne pouvoir à Yasmina ABDELHAK, Sandrine POYET-FAWAL donne pouvoir à Sheila Mc CARRON, Sarah BOUSSANDEL donne pouvoir à Nathalie SERRE,

Damien SECOND donne pouvoir à Jean-Marc BISSUEL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers votants : 29

Date de la convocation : lundi 06 juillet 2021

Compte rendu affiché : jeudi 15 juillet 2021

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Bonsoir à tous et toutes. Je suis ravi de vous accueillir à la maison. C'est la 1^{ère} fois que l'équipe se retrouve dans cette salle. Je vous précise qu'il n'y aura aucune retransmission, en raison notamment du coût, pratiquement 2000 euros. Je profite de cette nouvelle configuration pour présenter Louisa TATEM, qui remplace Dominique.* »

Louisa TATEM : « *Je suis très heureuse de vous rejoindre. J'exerçais auparavant mes fonctions sur la commune de Mornant pendant 5 ans. Je suis DG depuis 14 ans et avant d'être DG, j'étais au Département du Rhône : marchés publics, Direction juridique, protocole, Bureau de la compensation du handicap avec l'instauration de la MDPH. Je précise que je suis juriste.* »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Je vous souhaite la bienvenue et une bonne coopération, merci.* »

I. DÉSIGNATION D'UN.E SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Sheila Mc CARRON est désignée en qualité de secrétaire de séance

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MAI 2021

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le compte rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 25 mai 2021.

III -PERSONNEL

1. Augmentation du temps de travail d'un poste de coordinateur scolaire

Monsieur le Maire expose les éléments :

EXPOSE :

L'agent est actuellement à mi-temps, il fait le lien entre Véronique FAURE et le personnel sur le terrain : agents de service, animateurs des activités périscolaires. La tâche est un peu compliquée d'autant que l'an prochain l'équipe devra assurer la gestion des travaux à Dolto-Lassagne et la restructuration du groupe. Il s'agit d'une demande des services pour l'augmenter à 28h hebdomadaires. Le dossier a été présenté en CT qui a rendu un avis favorable.

Sébastien MAJEROWICZ : « *J'ai une remarque sur le personnel sur la forme. Nous avons eu une commission « finances-RH », le dossier n'a pas été présenté, il n'y a eu aucune discussion sur le personnel. Nous nous abstenons donc sur le vote.* »

Pierre-Jean ZANNETTACCI « *Le dossier est abordé directement en conseil. La commission a étudié des dossiers en finances. Le dossier a été présenté en CT. Mille excuses* ».

Nathalie SERRE : « *j'ai une question : 80% pourquoi pas 100 % ?* »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *essentiellement pour des économies de gestion. Mais il s'agit d'une demande par les services pour l'instant ça va mais le poste coïncit pour 50%* »

Jean-Claude Gauthier : Sur la question de la budgétisation du poste posée par **Sébastien MAJEROWICKZ** : « *en septembre nous procéderons à une adaptation. La partie RH est intégrée* »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Nous allons donc procéder au vote.* »



DECISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, en avoir délibéré :

- **DECIDE** l'augmentation du temps de travail d'un poste de coordinateur scolaire à hauteur de 80 % à compter du 1er septembre 2021 (augmentation de 17h30 à 28 heures hebdomadaires).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à la majorité absolue et deux abstentions (Sébastien MAJEROWICZ et Caroline FAYE), adoptent la délibération telle que présentée.

2. Création de deux postes d'agents d'entretien sur le grade d'adjoint technique territorial dont un à temps complet et l'autre à 80 % (28/35^{ème})

Monsieur le Maire expose les éléments :

EXPOSE :

En raison du départ en retraite de deux agents et afin de permettre leur remplacement, il est demandé au Conseil municipal de procéder à la création de deux postes d'agents d'entretien sur le grade d'adjoint technique territorial dont un à temps complet et l'autre à 80 % (28/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2021.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *On crée 2 postes, il s'agit de remplacer des agents qui partent à la retraite par des agents qui n'ont ni l'expérience, ni l'ancienneté et donc de les engager sur un niveau inférieur. On crée les postes et ensuite les postes sont supprimés par l'effet d'un désherbage régulier. Le CT a rendu un avis favorable. Il ne s'agit pas de postes supplémentaires mais de remplacement* ».

DECISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création de deux postes d'agents d'entretien sur le grade d'adjoint technique territorial dont un à temps complet et l'autre à 80 % (28/35^{ème}) à compter du 1er septembre 2021.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à la majorité absolue et deux abstentions (Sébastien MAJEROWICZ et Caroline FAYE), adoptent la délibération telle que présentée.



3. Création de deux postes supplémentaires au grade d'adjoint d'animation (ou adjoint technique) à raison de 8h00 par semaine x 36 semaines scolaires soit 288h/an 6h18min/35h (6.3/35)

Monsieur le Maire expose les éléments :

EXPOSE :

En raison des travaux au sein du groupe scolaire Dolto-Lassagne, il est nécessaire de prévoir un renfort de personnel pour le temps de surveillance/animation pendant le temps méridien sur la cour Lassagne, pendant la durée des travaux de l'école Dolto-Lassagne.

Afin de permettre le recrutement de deux agents, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir procéder à la création de deux postes supplémentaires au grade d'adjoint d'animation (ou adjoint technique) à raison de 8h00 par semaine x 36 semaines scolaires soit 288h/an 6h18min/35h (6.3/35) à compter du 1^{er} septembre 2021.

Sheila Mc CARRON : « *L'idée est de regrouper les primaires et les maternelles dans un seul bâtiment et un espace de cour à gérer pour les récréations surtout entre midi et deux. Une réflexion a été portée pour regarder si on pouvait profiter d'autres espaces autour de l'école : sécuriser le parking des enseignants, rue Bouvier, donnant une bonne visibilité entre la circulation de la cour principale et cet espace avec des places en moins pour les enseignants. Il a été discuté d'octroyer un espace enherbé entièrement clôturé, le rêve quoi avec le lycée : à proximité, on y accède par la rue Bouvier et on reste dans l'enceinte scolaire mais dès qu'il y a déplacement, cela nécessite un accompagnement donc la nécessité de renforcer le personnel.* »

Nathalie SERRE : « *s'agit-il de nouveau personnel ?* »

Sheila Mc CARRON : « *un peu des 2 avec la MJC et on renforce le sport entre midi et deux avec des CE qui interviennent et nos propres ATSEM aussi* »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Pour les activités sportives, l'école de sport qui a des animateurs permanents peut mettre à disposition des animateurs* ».

DECISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création de deux postes supplémentaires au grade d'adjoint d'animation (ou adjoint technique) à raison de 8h00 par semaine x 36 semaines scolaires soit 288h/an 6h18min/35h (6.3/35) à compter du 1^{er} septembre 2021.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à la majorité absolue et deux abstentions (Sébastien MAJEROWICZ et Caroline FAYE), adoptent la délibération telle que présentée.



IV –FINANCES

4. Admission en non-valeur de créances éteintes au budget de l'Eau

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

EXPOSE :

Il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur des créances éteintes à la suite de procédures de liquidations judiciaires soldées par une clôture pour insuffisance d'actifs.

José DOUILLET : « admissions en non-valeur assez récurrentes : il y en a pour 661€ sur 3 exercices et la Trésorerie nous informe qu'elle a été au bout de la procédure et nous demande de considérer cette somme comme perdue. La Commission Finances réunie le 1^{er} juillet 2021 a émis un avis favorable ».

EXERCICE	MONTANT
Exercice 2014	
Budget Eau	237.06 €
Exercice 2015	
Budget Eau	326.55 €
Exercice 2016	
Budget Eau	97.70 €
TOTAL	661.31 € TTC

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « C'est malheureusement du grand classique ».

Sébastien MAJEROWICZ : « Nathalie SERRES avait demandé un bilan, je voulais savoir si la demande avait bien été notée »

Jean-Claude GAUTHIER : « en cours départ de Sylvie, comptable de l'eau, il faut des outils budgétaires et comptables à prendre en main par le nouvel agent avec Anaïs. C'est prévu et dès qu'il sera prêt, il sera transmis »

DECISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, en avoir délibéré :

- **ADMET** en non-valeur les créances éteintes au budget de l'Eau telles que présentées pour un montant total de **661.31 euros**.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.

5. Autorisation à donner à Monsieur le Maire de contracter un emprunt

Monsieur Jean-Claude GAUTHIER expose les éléments suivants :

EXPOSE

Comme annoncé dans le DOB, un besoin de deux millions d'euros a été confirmé dans le budget voté le 29 mars.

Il a été procédé à la consultation de 10 banques dont la Banque Postale, la Nef, la Caisse d'épargne. Après analyse de la commission, c'est la Banque Postale qui a été retenu en affichant le plus bas en taux fixe de 0,73% sur 20 ans, comme le 1^{er} emprunt pour les écoles. Le coût total du crédit s'élèvera à 150.000 € sur les deux millions sachant que les autres s'élevaient à 198.000€ pour la Nef et ensuite crescendo sur le remboursement trimestriel.

Jean-Claude GAUTHIER « *La Banque Postale a souhaité apporter quelques modifications de forme. Contractuellement ça ne devrait pas changer grand-chose* »

Sébastien MAJEROWICZ : « *Je souhaiterais ajouter une remarque : merci pour avoir interrogé la NEF sur la proposition. C'est intéressant, car pour une 1^{ère}, elle est plutôt bien placée en termes de coût total de prêt. On vous proposé que pour les prochains financements, avant de prendre en compte le coût total financier du prêt, on suggère peut-être d'élargir les critères de sélection en prenant en compte la responsabilité sociale et environnementale de ces banques : de notre point de vue, il s'agirait d'un axe de progression pour la commune car baisse de facto de l'impact écologique : l'argent n'a pas d'odeur mais en tout cas a une couleur celle du pétrole. Il est très intéressant d'avoir une réflexion en commission finances sur les critères et une meilleure utilisation des deniers publics : peut-être qu'il s'agira d'un impact financier supplémentaire mais surtout il s'agira d'un impact plus positif* ».

Jean-Claude GAUTHIER : « *Voilà ma réponse : on peut porter une réflexion et des questions sur quels critères mais à la fin les 30.000 € sont à payer* ».

Sébastien MAJEROWICZ : « *Sur le cas précis d'aujourd'hui, il n'y a rien à dire* »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Le critère financier sur des gros emprunts est important* »

Sébastien MAJEROWICZ : « *D'accord, mais la problématique est de prendre les externalités et une solidarité nationale et non locale : répartir l'effort écologique* »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Tout à fait. Mais sur les gros emprunts, la solidarité a aussi un coût* »

Jean-Claude GAUTHIER : « *C'est une réflexion à mener en commission* »

Sheila MC CARRON : « *Les banques solidaires ne vont pas sur tous les types de montage.* »

Sébastien MAJEROWICZ : « *Effectivement, elles n'iront pas financer des raffineries.* »

Dernière question que je n'ai pas posée en commission. Sur la clause de remboursement anticipée a-t-elle été négociée ? »

Jean-Claude GAUTHIER : « Globalement, on passe par une phase d'indemnité de remboursement anticipé, donc non nous n'avons pas négocié en raison d'un taux bas à 0,73 »

Sheila MC CARRON : « A ce taux, l'avantage de négocier un remboursement anticipé est faible ».

DECISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire

- à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt (prêt d'un montant de 2.000.000 euros, sur 20 ans, au taux fixe de 0,73 %)
- à intervenir auprès de La Banque Postale,
- à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et de lui conférer tout pouvoir à cet effet.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.

V - MARCHES PUBLICS

6. Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer le marché de travaux courants et service d'astreinte sur le réseau d'eau potable

José DOUILLET expose les éléments suivants :

EXPOSE :

Un marché de travaux courants et service d'astreinte sur le réseau d'eau potable a été lancé le 28 avril 2021 selon la procédure adaptée conformément au code de la commande publique.

Les caractéristiques du marché sont les suivantes :

- Les prestations feront l'objet d'un marché Accord Cadre à bons de commande. Le marché sera conclu pour une période de 1 (une) année renouvelable d'année en année par reconduction express sans que sa durée totale ne puisse excéder 8 (huit) années à compter de sa notification au titulaire.
- La consultation concerne d'une part la réalisation de travaux d'extensions, renforcements et renouvellements des réseaux d'alimentation en eau potable et d'autre part la mise en place d'un service d'astreinte permettant de réaliser des interventions d'urgence à tout moment. Les travaux consistent en la fourniture et pose de canalisations et la reprise des branchements sans interruption de service.
- Le maître d'ouvrage, au fur et à mesure de ses besoins, confiera au titulaire l'exécution des travaux par l'émission de bons de commande qui décrit les travaux à réaliser.



Déroulement de la procédure :

- Un avis d'appel à la concurrence a été publié sur la plateforme e.marchespublics.com, sur le journal « Les Echos », et sur le site de la mairie le 28 avril 2021 ;
- La date limite de réception des offres était fixée au 20 mai 2021 à 12 H 00 ;
- 6 plis sont parvenus dans les formes et délais fixés ;
- Une réunion d'analyse des offres s'est déroulée le 25 juin 2021 à 10 H 30.

Compte tenu du résultat d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres propose d'attribuer le marché à la société ALBERTAZZI sise à LENTILLY (-69210), 118 route du Charpenay. Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le Bordereau des Prix Unitaires aux quantités réellement exécutées.

José DOUILLET : *« Cet accord cadre est une garantie pour la commune avec une réelle satisfaction sans risques avérés. Je suis conforté dans l'idée que Albertazzi est notre prestataire actuel et répond pleinement à nos attentes en matière de qualité de travail, de relationnel avec les habitants lors des chantiers, des différents délais pour faire un devis ou les interventions, conforte également le prix avec un marché de travaux divers globalement on ne peut pas dire que le prix est très bas mais correct si on prend en compte la variété des travaux arrivés largement en tête très nettement et conforte le choix, il ne s'agit pas d'un hasard si la société travaille pour nous depuis de très nombreuses années ».*

Nathalie SERRE : *« Le marché actuel ne va-t-il pas impacter le prix plus que ça ? Le prix des matières premières augmente pas mal vrai sujet dans le bâtiment, certains endroits 18 mois pour avoir les matériaux, c'est un vrai souci ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Le marché des écoles a été conclu avant ça »*

Caroline FAYE : *« Je voudrais faire une remarque sur la qualité de la présentation lors de l'analyse détaillée des offres : le travail était très sérieux et de qualité ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Nous avons des services de qualité à la mairie de l'Arbresle, je me réjouis que cela se passe comme ça et de leur qualité professionnelle »*

José DOUILLET : *« Marie-Claude sur l'administratif et Juliette sur la technique ont passé beaucoup de temps et on peut les remercier pour le temps et leur compétence alors que l'analyse des offres n'est pas forcément facile parce qu'il faut lire entre les lignes »*

DECISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux courants et service d'astreinte sur le réseau d'eau potable et **AUTORISE** Monsieur le Maire à l'attribuer à la société ALBERTAZZI sise à LENTILLY (-69210), 118 route du Charpenay.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.

VI - URBANISME

7. Demande de subvention façade pour l'immeuble situé sur la parcelle AK143, 4 rue Voltaire

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

EXPOSE :

Afin d'inciter les propriétaires privés à ravalement les façades de leur immeuble ou restaurer les objets architecturaux, contribuant ainsi à la sauvegarde, à la mise en valeur du patrimoine et à l'amélioration et l'embellissement du cadre de vie, la Commune de L'Arbresle a institué un mécanisme de subvention.

Anne THIERY : « Deux demandes de subvention pour deux immeubles situés dans le périmètre de protection des monuments historiques qui entrent dans le cadre de la convention signée en 2014.

D'abord la façade Rue Voltaire vous l'avez peut-être remarquée : communément appelée boutique Florence. Je vous rappelle que les subventions sont attribuées quand les factures arrivent.

On peut relever la qualité de ces travaux très réussis. La commune est prête à financer 20% dans un prix plancher déterminé. L'aide calculée est de 3486,81 € sur la base de la convention de 2014.

Et une façade rue Berthelot qui descend sur le plan de l'église, bâtiment de la cure très abimée et semblait humide, pour un montant de 2193,33€.

L'examen de ces demandes a été réalisé en commission culture et patrimoine et approuvé.

DECISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention façade d'un montant de **3.486.81 euros** pour l'immeuble situé sur la parcelle AK143, 4 rue Voltaire.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.



8. Demande de subvention façade pour l'immeuble situé sur la parcelle AK66, 18 rue Berthelot

DECISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention façade d'un montant de **2193,33 euros** pour l'immeuble situé sur la parcelle AK66, 18 rue Berthelot.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.

9. Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer l'acte d'acquisition à l'euro symbolique de l'emplacement réservé n° ER1 pour l'élargissement du chemin de l'Hôpital (parcelle AI 348)

Jean-Claude GAUTHIER expose les éléments suivants :

EXPOSE :

« Sur le chemin de l'hôpital qd on se situe sur l'Arbresle ou Saint Germain, commun aux deux communes, il existe un PC sur la parcelle à l'entrée de Grabatelle sur la droite et dans l'ancien PLU, un emplacement réservé (ER) pour sécuriser un trottoir de 3 mètres qui s'arrête au milieu de rien du tout.

Il s'agit alors de faire valoir notre droit sur l'ER. Cette opération a été vue avec les constructeurs et les propriétaires. Un rendez-vous chez le notaire est prévu en associant la CCPA car nous sommes sur une voirie de niveau 2 ».

La cession étant consentie à l'euro symbolique, il n'est pas nécessaire de consulter France Domaine. Les frais de géomètre ont été pris en charge par la SCCV L'Entre Deux. Les frais de notaire ont été évalués à 250 € et seront pris en charge par la Commune.

Cette acquisition à l'euro symbolique a été présentée à la commission urbanisme du 30 juin 2021 qui a donné un avis favorable.

Nathalie SERRE : *« Pourquoi ne pas continuer jusqu'à l'hôpital ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« L'objectif est de sécuriser avec le trottoir jusqu'au bout »*

Nathalie SERRE : *« Super étroit avec 12 logements »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« Plus c'est étroit, plus c'est sécurisé. Un sens unique ne permettra pas le ralentissement, les gens savent que personne ne vient en face. L'alternant sera vu avec la CCPA pourra réduire la vitesse. L'ER date de 2014 ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Le travail se fait à trois avec Saint Germain et la CCPA pour sécuriser ».*

Nathalie SERRE : *« Il n'est pas forcément très judicieux de concentrer la population sur un tout petit périmètre ».*



Pierre-Jean ZANNETTACCI : « Il y avait une pression de l'Etat pour densifier avec l'identification des dents creuses »

Nathalie SERRE : « Je ne suis pas certaine que la commune doive consentir à toutes les pressions de l'Etat. Il est dommage que cela soit densifié avec des petites maisons derrière, une petite route. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « la commune attend avec impatience le SCOT 2 pour continuer à travailler »

Nathalie SERRE : « C'est prévu quand ? »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « Quand l'Etat se sera mis d'accord avec le Sol pour résoudre le pb des polarités avec des densifications extrêmes sur la polarité 1 et freine le développement du foncier économique.

En plein discussion pour se faire entendre avec les différents maires du territoire tous confrontés »

Nathalie SERRE : « C'est certain mais vous connaissez ma position depuis 2014 : la parcelle 178 a été acceptée en habitat unique et la 346 imposée à de l'habitat super dense. Je ne trouve pas ça très logique mais on doit faire entendre à l'état même si ce n'est pas la mode en ce moment ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « Non effectivement c'est surtout pas la mode ».

Nathalie SERRE : « Mais il faudra bien négocier ce SCOT »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « Mais une telle pression sur la consommation des espaces empêche d'étendre la constructibilité de la commune donc on cherche à l'intérieur et donc on densifie ».

DECISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AI 348 de 125 m² constituant l'emplacement réservé n°ER1 pour l'élargissement du chemin de l'Hôpital et
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différents documents nécessaires à cette cession (Compromis de vente, acte authentique...).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.

VII. ENVIRONNEMENT

10. Communication du rapport annuel d'activités 2020 du SYRIBT (Syndicat de Rivière Brévenne Turdine)

Jean-Louis MAHUET expose les éléments suivants :

EXPOSE :

« Je vais faire une présentation synthétique : vous avez reçu deux fois le rapport, et il a été déjà envoyé il y a plus d'1 mois et en annexe du CM.

Pour faire court.

Vous avez une présentation du territoire, il est toujours intéressant de le rappeler on ne se rend pas compte de la superficie du bassin versant, de la Brévenne, c'est 440 km², 160 km de rivières. Les chiffres sont intéressants à donner : 4 communautés de communes qui elles-mêmes regroupent 43 communes, représentant 77.000 personnes concernées par ce bassin versant.

Vous avez la compétence du syndicat qui est présentée avec les démarches pour obtenir les subventions, les études et les travaux.

Vous avez la présentation de l'équipe : 6 personnes à temps plein avec le bureau qui participent à la vie des projets d'action proposés.

3 programmes d'action principales :

- *Contrat de bassin Brévenne Turdine 2020-2022 a pour vocation d'être la gestion durable de l'eau*
- *Programme du Plan de gestion de la ressource en eau : pour pouvoir suivre et modéliser les prélèvements en eau que l'on peut faire dans les rivières important dans l'équilibre qualitatif de ces prélèvements*
- *Papy 2, programme d'action de prévention des inondations : contrat avec l'Etat permettant une prévention des inondation, un système d'alerte travaux, court jusqu'à fin 2023 il y aura un papy 3 certainement qui sera proposé.*

Sur le bilan du rapport d'activités 2020 : vous avez les actions principales qui sont rappelées avec l'élaboration du programme je viens d'en parler qui permet d'accompagner la profession agri sur des projets structurants : on a en a un en cours sur en 2021 qui a retenu collinaire de Saint Romain de Popey qui est un exemple de collaboration avec les milieux aquatiques pour optimiser la ressource en eau.

On bute actuellement sur des problèmes de financement mais le projet est représentatif de l'accompagnement qu'on peut faire auprès des agriculteurs.

Vous avez la restauration de la Turdine : Zone d'activités de tarare ouest, vers le viaduc de tarare.



Intéressant l'avant et l'après : avant, il s'agissait de friches industrielles avec les teintureries avec un cours d'eau encaissé qualité de l'eau s'est améliorée ces 20 dernières années avec anciennement une mousse blanche qui arrivait sur le pont du cheval blanc due à l'activité. Vaut le coup d'y aller pour aménager et inclure un cours d'eau dans l'environnement et intéressant pour les inondations retardée

On a assisté à pas mal de restauration du traitement de la végétation sur le bord d'une rivière SILV : végétation conforte les rives en cas de crue, évite le ravinement et lutte contre un ennemi : la renouée asiatique.

Sur les travaux en 2020 uniquement des chantiers : barrage de Savigny on a fait 2 visites, ouvrage de ralentissement dynamique. Ils devraient se terminer pour la fin août mais on a eu des pluies peu favorables. La mise en végétation se fera en octobre, à l'automne. Sera intégré dans le paysage.

On peut aussi évoquer la gestion des pollutions d'origine industrielle et artisanale, quelques-unes tendent à diminuer.

Vous avez un état des marchés et un bilan financier de l'activité.

Fonctionnement : dépenses 1M876

Investissement : 2M440 investis au moins en 2020, se tassera en 2021 dont les travaux à la Giraudière, seuls travaux sur la Brévenne du fait de l'encaissement de la rivière : aménagement pour mettre en valeur la rivière tout en facilitant une expansion de crue décennale : participe à la réduction des aléas dus aux inondations.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Ce qu'on peut dire c'est qu'il y a une quantité de travaux qui sont faits pour l'amélioration des cours d'eau et la réduction des inondations. Beaucoup sur la Turdine et moins sur la Brévenne : impossible à cause de la voie ferrée.*

Le Syndicat travaille sur la nature de l'eau et la protection contre les inondations.

Les petites communes apportent une contribution financière importante. »

DECISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, en avoir délibéré :

- **PREND** acte du rapport d'activités 2020 du SYRIBT (Syndicat de Rivière Brévenne Turdine).

VIII. CULTURE - PATRIMOINE

11. Adoption des tarifs des spectacles et des animations à la médiathèque pour la saison culturelle 2021/2022

Anne THIERY expose les éléments suivants :

EXPOSE :

« La commission culture arrive avec les tarifs de la saison culturelle prochaine qui on l'espère pourra se tenir normalement ou presque. Il n'y a pas de changement par rapport à l'année précédente si ce n'est et j'attire l'attention sur le spectacle qu'on appelle la tête d'affiche humour André Manoukian le 29 janvier et non début octobre. Il y a beaucoup de reports qui nous ont obligé à faire des tris. Le spectacle Manoukian suppose un cachet élevé et tourne dans la région en octobre : tarifs à 17€ au lieu de 16€ comme Sophia ARAM.

Le changement le plus important concerne les tarifs réduits : la commission a soulevé une zone de floue dans les bénéficiaires des tarifs : « étudiants de -26 ans ou de -20 ans » mais quid du 22 ans non étudiant : il a été proposé de simplifier le tarif réduit qui s'applique aux -26 ans.

Le reste est inchangé si ce n'est que comme l'an dernier si on est abonné à Bully ou Saint Germain ou l'Arbresle, on peut bénéficier d'une réduction à l'Arbresle ou vice-versa.

Ça nous permet d'avoir l'agenda de la saison culturelle certes de manière condensée mais vous pouvez me poser des questions. Pour la plupart vous les connaissez déjà puisqu'il s'agit de report des 2 saisons précédentes sauf 3 exceptions. Les marges de manœuvre sont réduites pour les commissions culture des autres communes pour ne pas dire inexistantes, d'ailleurs si on pouvait déjà déplacer le centre de vaccination. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« on récupère la salle des fêtes fin août »*

Anne THIERY : *« A ce propos, je signale que la présentation de saison aura lieu à Bully. Il s'agit d'une décision qui nous paraissait importante pour montrer la présence de Bully dans la mutualisation : Bully apporte sa place charmante au mois de juin, on marque le coup en se déplaçant le 10 septembre »*

1/ Tarifs saison culturelle

	Lieu du spectacle	Abonnés à partir de 3 spectacles	Places à l'unité	
			Plein tarif	Tarif réduit
Vendredi 10 septembre : présentation de saison	Salle du Repiel (Bully)	gratuit	gratuit	gratuit
Vendredi 1er octobre à 20h30 : « Et pendant ce temps Simone Veille ! » (spectacle mutualisé « Pass Trio »)	Salle Claude Terrasse	12 €	16 €	14 €
Mardi 19 octobre à 19h : « Concerto pour deux clowns » (spectacle mutualisé « Pass Trio »)	Salle Claude Terrasse	5 €	8 €	6 €
Vendredi 19 novembre à 20h30 : « Radio Bistan »	Salle d'expo. médiathèque	7 €	10 €	8 €
Vendredi 17 décembre à 19h00 spectacle de fin d'année : « Rêche Peluche »	Salle Claude Terrasse	gratuit	gratuit	gratuit
Samedi 18 décembre à 17h00 : concert d'orgue	Eglise de L'Arbresle	gratuit	gratuit	gratuit
	Lieu du spectacle	Abonnés à partir de 3 spectacles	Places à l'unité	
			Plein tarif	Tarif réduit
Samedi 29 janvier à 20h30 : « Le Chant du périmée » - André Manoukian (spectacle mutualisé « Pass Trio »)	Salle Claude Terrasse	17 €	22 €	19 €
Vendredi 11 mars à 20h30 : « Perséphone ou le premier hiver » (collaboration L'Arbresle, SGN et Lentilly)	Salle de la Passerelle (Lentilly)	7 €	10 €	8 €
Vendredi 1 ^{er} avril à 19h : « Voler dans les Plumes » (spectacle mutualisé « Pass Trio »)	Salle du Colombier (SGN)	5 €	8 €	6 €
Vendredi 6 mai à 20h30 : « San Antonio chez les Gones »	Salle Claude Terrasse	7 €	10 €	8 €
Mercredi 27 avril à 10h et 11h30 : « Pom'pomme » (2 séances)	Salle d'expo. médiathèque	/	5 €	
Samedi 9 juillet : « Auto-Reverse » + co-plateau (spectacle mutualisé « Pass Trio »)	centre-bourg Bully	7 €	10 €	8 €



Tarif abonnement : il s'applique à partir de 3 spectacles différents achetés (y compris les spectacles « Pass Trio »), et pour tout spectacle supplémentaire au cours de la saison, sur présentation de la carte d'abonné.

Tarif réduit : il s'applique aux moins de 26 ans, familles nombreuses (à partir de 3 enfants de moins de 18 ans), groupes à partir de 8 personnes, demandeurs d'emplois et bénéficiaires des minimas sociaux et abonnés des saisons culturelles de Bully, L'Arbresle, SGN.

DECISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les tarifs des spectacles et des animations à la médiathèque de la saison culturelle 2021/2022.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.

12. Autorisation d'attribuer une subvention à l'association « Théâtre des Mots » en soutien de l'organisation de l'évènement « Nuit du Conte 2021 »

Anne THIERY expose les éléments suivants :

EXPOSE :

« On parle de la nuit du conte et non du conte entre 2 nuits résultant des différents reports nuit : biennal mais cette fois la même année. »

La subvention concerne cette fois-ci la nuit du conte qui aurait dû avoir lieu en juin en ce moment mais n'a pas pu se faire, repoussée en octobre à Saint Germain et tous les 2 ans à l'Arbresle. L'idée est d'accorder un soutien à l'association qui porte la nuit du conte à hauteur de 150 €. »

Caroline FAYE : *« A priori il existait un système de navette, un tel système sera-t-il maintenu? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Il s'agissait d'une liaison entre les parkings mais pas un système de navette ».*

Caroline FAYE : *« Là la nuit du conte est organisée dans la commune de Saint Germain, une telle navette serait-elle envisagée ? »*

Sheila MC CARRON : *« Une navette avait été mise en place car l'accès était compliqué pour les personnes qui avaient du mal à marcher à Glé. Mais c'est à éviter. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Moi je veux bien, on peut tout faire, mais ce système n'a jamais été évoqué. Il ne faut pas confondre la desserte des parkings pour un problème d'accès. »*



DECISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de **150 euros** à l'association « Théâtre des Mots » pour l'organisation de l'événement « Nuit du Conte 2021 » et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rattachant.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.

13. Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer la convention de mutualisation culturelle entre les communes de L'Arbresle, Saint-Germain-Nuelles et Lentilly pour l'accueil commun du spectacle « Perséphone »

Anne THIERY expose les éléments suivants :

EXPOSE :

Anne THIERY : « *Je vous parlais des nouveautés, il y en a quand même dans la prochaine saison, la plus grosse, un spectacle intitulé « Perséphone » porté par une compagnie locale de Saint Pierre. Il s'agit d'un projet ambitieux porté par Saint Germain, l'Arbresle, Lentilly en termes financier, logistique et compétence, puis les communes de Sarcey, Chatillon et Bully qui vont s'agréger à ce projet.*

Il s'agit d'un projet d'éducation artistique et culturelle avec 4 représentations scolaires (primaire aux 3 collèges du secteur : Châtillon, L'Arbresle, Lentilly) la même semaine début mars puis à l'issue une représentation à l'issue tout public à Lentilly à la passerelle, avec des représentations à Saint Germain et L'Arbresle. On espère que les enfants inciteront leurs parents à se rendre au théâtre et éventuellement prendre des habitudes. Des ateliers pédagogiques seront organisés : les artistes rencontrent des classes et se clôturera par un bord de scène c'est-à-dire un dialogue avec les comédiennes : touche 1000 spectateurs dont ¾ de scolaires.

Il s'agit d'un projet ambitieux pour lequel d'ailleurs une subvention a été demandée aux conseillers départementaux mais trop tard avant les élections pour avoir une réponse et une subvention exceptionnelle.

On propose d'acter la façon dont sera organisée la collaboration entre les 3 mairies L'Arbresle, Lentilly et Saint Germain et cette fois-ci coupe les dépenses et les recettes en 3 : en matière de culture, on ne gagne pas d'argent. On ne fera pas l'usine à gaz habituelle comme pour la mutualisation ».

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *C'est un beau projet* »

DECISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de convention entre les communes de L'Arbresle, Lentilly et Saint-Germain-Nuelles relative à la mise en place d'un projet culturel mutualisé dans le cadre de la saison 2021/2022 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention afférente ainsi que tout acte s'y rattachant.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.

14. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Paroisse dans le cadre de la désinsectisation et la restauration de la statue du Christ en Croix

Anne THIERY expose les éléments suivants :

EXPOSE :

« Il s'agit de la restauration de la statue du christ en croix du 18^{ème} d'ailleurs suspendu à nouveau et qui a retrouvé sa place dans l'église.

Il a fallu chauffer la crypte de l'église pour assurer cette restauration de la sculpture, habituellement pas chauffée : la pièce a été maintenue à une température de 20 degrés sous sa housse d'anoxie avec des conditions de travail acceptables pour les restauratrices. La commune a accepté de prendre en charge le surcoût du chauffage. C'est pourquoi je présente une demande de subvention exceptionnelle de 100€ car l'Eglise a dû se passer de la crypte et a connu un excédent de chauffage.

Caroline FAYE : *« est-ce que le delta qui a été présenté sur les factures de chauffage en commission pourrait correspondre à l'indemnisation à la paroisse de la non-exploitation de la crypte ?*

Jean-Claude GAUTHIER : *« C'est impossible à vérifier »*

Anne THIERY : *« Marie-Claude CHARROT a essayé de calculer le surcoût de chauffage entre 20 et 30€. En commission patrimoine, une subvention de 25€ a été accordée : cela avait un côté ridicule et il a été pris la décision d'arrondir à la centaine supérieure même si qu'une commune qui accorde une subvention à une Eglise est inhabituel.*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« On est dans le cadre précis de la protection du patrimoine ».*

DECISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 100 euros à la Paroisse dans le cadre de la désinsectisation et la restauration de la statue du Christ en Croix et
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.

IX. ASSOCIATIONS

15. Mise en place d'une tarification pour les salles de la Maison des Associations

Pierre BOUILLARD expose les éléments suivants :

EXPOSE :

« Il a été organisé une commission du 3 juin du fait de l'occupation et saturation des salles municipales, pour répondre à toutes les demandes notamment des associations extérieures. Il est proposé de mettre en place une tarification de la salle MDA uniquement pour les associations extérieures qui ont des activités pour lesquelles elles reçoivent des subventions de l'Etat. Cela concerne deux associations : IFRA qui fait des formations par l'intermédiaire de « Osons ici et maintenant », une association qui n'intervient que depuis l'an dernier sur le territoire, et Forum Réfugiés qui fait appel aux prestataires de l'IFRA. Il s'agit donc d'organismes précis. Ces locations de salles permettent d'assurer les frais liés à la location de locaux : chauffage, connexion internet : tout un tas de frais.

Les associations arbresloises qui ont signé la charte de la vie asso, continueront de bénéficier de la gratuité totale des salles de la MDA.

Les tarifs établis sont proposés au vote du CM. Les salles qui ont une jauge de 25 pers : 25€ pour 1/2 journées et 50€ pour la journée entière. Le but n'est pas de mettre des tarifs ahurissants pour que les associations ne peuvent pas les payer mais les faire participer aux frais.

Sébastien MAJEROWICZ : *« Je ne me souviens pas qu'un tel sujet ait été ni dans le compte-rendu ni dans l'ordre du jour ».*

Pierre BOUILLARD : *« Nous avons abordé la tarification des salles mais pas le montant ».*

Sébastien MAJEROWICZ : *« Désolé, mais pas du tout »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Des sujets peuvent être abordés en CM et non en commission. »*

Sébastien MAJEROWICZ : *« Oui ok mais dire que les sujets ont été abordés le 3 juin alors que non mais peut-être ai-je eu un coup de fatigue »*

Pierre BOUILLARD : « On va vérifier mais il me semblait que le sujet avait été abordé »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « un compte rendu a-t-il été fait ? On ne va pas perdre du temps pour ça »

Sébastien MAJEROWICZ : « C'est le respect des élus. Vous affirmez que ce point a été validé par la commission du 3 juin. Si je me trompe et je m'en excuse d'avance, sinon non »

Lecture du compte rendu par le maire : « une tarification va mettre en place pour la MDA ; « effectivement le tarif non cité mais validé le principe. » Sera présenté en CM. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « fixation du tarif à 25€ »

Sébastien MAJEROWICZ : « Je ne m'en souviens pas du tout »

Pierre BOUILLARD : « le tarif n'a pas été car nous n'avions pas d'idée précise. En collaboration avec les services, nous avons repris les tarifs sur Vallin et Thimonnier avec un comparatif : accueil de 50 personnes donc réduction du tarif en proportion avec accueil de 25 personnes. Le but est de proposer une tarification pour une application en septembre pour une reprise des activités par les asso.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « Le compte-rendu a été envoyé par Nadège GAGNOU et validé en commission ».

Pierre BOUILLARD : « Pour information, mardi 20, le but de la réunion en commission est de travailler sur 2 urgences : forum des associations, des décisions d'organisation sont à prendre et pour la soirée du trophée des associations en novembre. Je ferais passer d'ici demain un petit questionnaire pour les élus de la vie asso, même ceux qui ne viennent pas peuvent proposer des idées pour nous aider dans la réflexion. »

Utilisation des salles de la MDA	½ journée	Journée
Salle Accueil (jauge 25 personnes)	25 €	50 €
Salle Jo Mélèze (jauge 25 personnes)	25 €	50 €
Salle de réunion 1 ^{er} étage (jauge 25 personnes)	25 €	50 €

DECISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les tarifs de location des salles de la Maison des Associations pour les associations extérieures, pratiquant des activités pour lesquelles elles perçoivent des subventions de l'Etat ou d'autres organismes leur permettant notamment d'assumer les frais liés à la location de locaux.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.



X. SCOLAIRE

16. Information - Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les écoles publiques primaires et maternelles et l'accueil de loisirs de la MJC

Sheila Mc CARRON : *« Juste une information sur le marché passé de fournitures et livraison en liaison froide pour les écoles publiques primaires et maternelles et l'accueil de la MJC qui est passé. Je salue au passage les parents d'élèves intéressés impliqués dans l'élaboration pour le cahier des charges.*

Résultat : C'est le prestataire Elios qui a remporté le marché, en raison de la qualité de leurs réponses et fidèles à la mairie car c'est un prestataire que l'on avait juste avant, donc on assure une continuité. Je suis contente car ils ont pu proposer davantage de locaux et bio que dans le marché précédent.

Malgré une volonté d'aller plus loin sur le bio, nous avons eu peur, on parlait de matières premières un peu plus cher quand on fait ses courses que le marché précédent, que l'imposer dans le cahier des charges, était un risque de se tirer une balle du coup : on a donc mis la fourniture normale du repas avec un certain nombre de produits bio et en option un produit de plus pour voir le delta de prix.

Sur le prix de base, on a pris plus de 25% d'augmentation du repas fourni et si je ne vous montre pas les chiffres ce soir c'est parce que la commission devra travailler sur la question de la répercussion ou non sur les familles avec notre grille tarifaire.

Le lancement du nouveau le portail famille où le prix sera calculé en fonction du le coefficient familial et non plus sur le revenir fiscal de référence aura un impact aussi sur les familles. On devra pendre tout ça en considération pour avoir la grille tarifaire la plus juste possible. Pour permettre aux enfants pour qui parfois c'est le seul repas de la journée

On aura une belle cantine, une nouvelle cantine Dolto-Lassagne à la rentrée et je suis contente de poursuivre un bout de chemin avec Elios très respectueux de ce que nous avons envie de faire et force de proposition

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *pour info, augmentation de 25000 € supplémentaires sur le marché*

XI. ENFANCE - JEUNESSE

17. Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer la convention tripartite d'objectifs et de moyens avec la MJC et la Caf du Rhône dans le cadre de l'EVS (Espace de Vie Sociale) pour la période 2021-2023

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

EXPOSE :

Le point suivant concerne l'enfance jeunesse avec la convention qui va nous lier à la CAF et la MJC pour la période 2021-2023. Un espace leur a été accordé à l'espace Charlet.

Yvette FRAGNE : « *Ils partagent les locaux avec le Club du 3^{ème} âge, ça se passe bien pour le moment. Bonne initiative, les gens se déplacent.* »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *Evidemment, cela suppose un accompagnement financier : pour 2021 environ 14.722 € au fur et à mesure des dépenses et la CAF pour 23.332€. Évidemment les versements se font sur la présentation de toutes les pièces comptables justificatives. Une avance de 55% sera versée au 15 février de l'année en cours par rapport à l'année N-1 et le solde 60% au 15 juillet et 40 % au vu des justificatifs comptables définitifs de l'année N. Un comité de suivi a été constitué »..*

DECISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention tripartite Commune/Caf du Rhône/MJC pour la période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2023 **et**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout acte s'y rattachant.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.



XII. INTERCOMMUNALITE

18. Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer la convention de service avec la CCPA (Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle) pour le fonctionnement de la navette communale

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

EXPOSE :

« On a décidé de transférer cette compétence à la CCPA. On a par contre dans le cadre de ce transfert de compétence la problématique de notre navette qui fonctionne le vendredi matin qui existe depuis de nombreuses années sur la commune et fait le tour de la ville et permet aux habitants d'aller en particulier au marché ou dans la zone des Martinets.

Ayant transféré cette compétence, la commune ne peut plus faire fonctionner cette navette, qui revient de droit à la CCPA.

Comme tout transfert de compétence il va y avoir un calcul des charges, on va prendre sur 3 ans, ce qu'a coûté la navette à la commune de l'Arbresle, cette somme sera transférée à la CCPA c'est-à-dire prise sur l'attribution de compensation, environ 14.000€ qui sera déduit de notre attribution de compensation.

Après, la CCPA ne va pas organiser le service or, on souhaite que la navette continue de fonctionner : la CCPA reste attributaire de la compétence mais se retourne vers la commune qui facturera ce qu'elle dépense pour la navette.

C'est comme ça que juridiquement qu'on a pu sauver notre navette et que le futur établissement public ne s'intéresse pas à notre navette : on reste libre soit de l'augmenter avec l'autorisation de la communauté de communes soit libre de l'arrêter avec un recalcul de l'attribution de compensation. Double aller-retour de flux.

Sébastien MAJEROWICZ : *« Pour être sûr d'avoir compris, on pourrait faire évoluer l'offre ? bien écrit dans la convention ?*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Si la commune décide de faire évoluer l'offre oui l'intérêt est de conserver la gestion, quelque part que ça ne parte pas dans les transferts de charges.*

Une réunion s'est tenue entre le SYTRAL et les Présidents d'EPCI : pour des raisons de repérage marketing et territorial, le nom SYTRAL ne va pas changer permettant ainsi d'économiser parce que si on doit recharger tous les bus... pas fait mais convenu de manière implicite. Sinon c'était eux qui allaient la gérer avec toutes les conséquences avec la supprimer sans nous demander notre avis. Notre navette s'apparente aux navettes solidaires dont ils ne veulent pas s'occuper car il s'agit d'un service gratuit.

La navette coûtera toujours 14000 € à la commune. Pareil pour Lentillyu mais la situation est un peu plus compliquée pour Courzieu car la navette mini-bus est jumelée avec du transport scolaire. Des petites choses toutes bêtes nécessitent des heures de réunion et de réflexion. Le dossier est passé en CCPA jeudi soir.

Sébastien MAJEROWICZ : *« Une clause de résiliation est-elle prévue en cas de problème » ?*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« Oui tout à fait. Je ne vois pas la CCPA chercher à résilier ».*

Jean-Claude GAUTHIER : « *Il s'agit d'une opération blanche pour la CCPA* ».

Yvette FRAGNE « *Je suis très contente que la navette continue à fonctionner le vendredi matin.* »

Jean-Claude GAUTHIER indique avoir reçu un mail sur les non-valeurs :

*en 2018, 2.894 €,

*en 2019, 22.062 €,

*en 2020, 2.118 €

DECISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de service avec la CCPA (Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle) pour le fonctionnement de la navette communale, ainsi que tout acte s'y rattachant.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent la délibération telle que présentée.

XIII. QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Pierre-Jean ZANNETTACCI :

*une convention sera signée avec le Département pour réaliser des études à 50% pour le contournement.

*le feu d'artifice du 13 juillet est maintenu

*Préfet de Région présent pour signer le CRTE

Anne THIERY

Concert Rock rétro à 21h30 entrecoupé du feu d'artifice du Collège Champagnat puis en 2^{nde} partie le concert.

Virage 7 se fera connaître

Sylviane CHAMPIN

*les entraînements ont pu reprendre pour les adultes

*un contrat d'objectifs a été signé avec l'OMS

Sébastien MAJEROWICZ

*les chiffres de l'abstention des dernières élections le chiffonne : il propose que tout le monde se pose la question. En parler en commission vie citoyenne, malgré tout l'abstention est un acte politique. **Sheila Mc CARRON** fait état d'une propagande non diffusée. La commission sera lancée mais on ne doit pas résumer l'action citoyenne à un bulletin de vote. **Pierre-Jean ZANNETTACCI** propose de voir comment se déroulent les élections présidentielles mais rappelle que ce type d'élection n'a pas la faveur du public. **Yvette FRAGNE** rappelle que l'abstention n'est pas un phénomène local mais national.

*la retransmission du CM était intéressante.

FIN à 20h59